

Politique encadrant la vente de coupons et de multivitamines prénatales OLO

Titre :	Politique encadrant la vente de coupons et de multivitamines prénatales OLO
Date d'entrée en vigueur :	2011-02-08
Date de la dernière révision :	2017-05-19
Statut :	Approuvé
Approuvée par :	Conseil d'administration 2011-02-08
Amendements :	n/a

À qui s'adresse la politique?

La présente politique s'adresse aux membres affiliés de la Fondation OLO qui utilisent les services de la centrale d'achat.

Objectif de la politique

Proposer une méthode transparente et équitable pour tous les membres dans la proposition de services de la Fondation OLO.

Le processus de commande des coupons

Personnes autorisées à commander

La Fondation possède une liste de personnes ayant été autorisées par leur établissement à placer des commandes de coupons et de multivitamines prénatales OLO. Si une commande est placée par une personne non autorisée par l'établissement, la coordonnatrice – services aux membres de la Fondation OLO contactera le champion ou la championne de cet établissement pour clarifier la situation.

Formulaires et ressources

Pour la commande des coupons et des multivitamines OLO, la Fondation OLO met à la disposition de ses membres un formulaire en ligne sur le site Web www.fondationolo.ca.

Les membres sont invités à communiquer avec la coordonnatrice – services aux membres de la Fondation OLO pour toute question ou assistance dans le processus de commande.

Temps de traitement et période de commande

Sauf si des circonstances exceptionnelles le justifient, la Fondation s'engage à traiter une commande de coupons et/ou de multivitamines dans un délai de 72h à partir de la réception de la commande.

Pour la majorité des établissements, les coupons sont livrés généralement 48h après que la commande ait été traitée. Dans les régions plus éloignées, il faut prévoir un délai de 72h. Ceci doit être calculé à l'intérieur des jours ouvrables.

Les commandes peuvent être passées en tout temps, mais le traitement des commandes se fait du lundi au vendredi, entre 9h et 17h.

Quantité à commander

Les membres sont invités à commander une quantité de coupons qui correspond à leurs besoins des 3 ou 4 prochains mois. L'accumulation d'une quantité importante de coupons ne présente aucun avantage considérant les délais de livraison offerts et augmente les probabilités de devoir procéder à l'échange de coupons périmés.

Le prix des coupons

La méthode de fixation des prix

Le prix unitaire du coupon que la Fondation OLO facture à ses membres correspond normalement au prix facturé par le fournisseur à la Fondation OLO pour la marchandise pouvant être obtenue en échange du coupon.

Lorsque la Fondation OLO ne connaît pas, au moment de sa vente au membre, le prix auquel ce coupon lui sera facturé, elle facture alors le prix moyen qu'elle anticipe payer lorsqu'elle sera facturée par le gestionnaire de la promotion de coupons.

Pour estimer ce prix, la Fondation OLO se réfère au coût moyen payé pendant la période de référence, lequel peut être majoré d'un pourcentage ne dépassant pas 20% pour tenir compte des augmentations de prix anticipées.

La période de référence correspond minimalement aux 4 derniers mois pour lesquels des rapports sont disponibles.

Les frais faisant partie du calcul du coût de la marchandise vendue (CMV) selon les normes comptables reconnues sont inclus dans le calcul du coût du coupon. Ceci inclut notamment les frais de manutention, de poste et de gestion que peuvent facturer le gestionnaire et les détaillants.

Tout bénéfice, qui résulterait d'une différence positive entre les revenus perçus et les coûts, sera ultimement inclus dans la distribution annuelle et retournera aux membres. À l'inverse, si le montant réclamé par les détaillants est supérieur au revenu de vente de coupons d'œufs aux membres, la différence diminuera d'autant la distribution annuelle.

Un cas d'exception : En ce qui concerne la vente des coupons échangeables contre un sac de 4L de lait, un montant fixe de 1,02 \$ par coupon est ajouté systématiquement au prix fixé par le fournisseur. En contrepartie, une ristourne correspondant à ce montant de 1,02 \$ multiplié par le nombre de coupons achetés durant l'exercice est consentie à chaque membre à la fin de l'exercice financier. Cette façon de faire exceptionnelle, recommandée par le comité d'attribution des fonds et endossée par le conseil

d'administration, a comme objectif de retourner sous forme de coupons gratuits (ristourne) l'économie réalisée par le passage du format de 1L au format de 4L en février 2008.

Communication des ajustements de prix

La communication des ajustements de prix aux membres se fait par courriel adressé aux décideurs et aux champions, ainsi qu'aux personnes autorisées à commander.

L'augmentation est en vigueur dès l'annonce ou à la date précisée dans le communiqué.

Fréquence des augmentations de prix

La Fondation OLO exerce un suivi mensuel du prix moyen payé pour la marchandise et procède à des annonces d'ajustement de prix en fonction des besoins en respectant une période minimale de 4 mois entre chaque annonce d'ajustement de prix d'un même coupon.

La facturation

Date de facturation et délai de paiement

La facturation se fait au moment du traitement de la commande. La facture est transmise par courriel. Le délai de paiement est de 30 jours.

Les frais pouvant être facturés

La Fondation OLO assume les frais d'envoi des coupons à ses membres. Elle peut toutefois facturer l'envoi de marchandises. Les frais qui seront chargés sont alors clairement communiqués.

Période de validité des coupons

Date d'expiration

L'inscription d'une date d'expiration sur les coupons vendus par la Fondation OLO est justifiée par des avantages pour la Fondation OLO et ses membres tels que des gains d'efficacité et la possibilité de procéder à l'analyse de la rédemption. Sauf exception, la Fondation OLO ne vend pas à ses membres de coupons arrivant en échéance au cours des 6 mois suivant leur achat.

Échange des coupons périmés

La Fondation OLO accepte d'échanger les coupons périmés que ses membres pourraient avoir encore en inventaire durant les 12 mois qui suivent la date d'expiration du coupon. Au-delà de ce délai, la Fondation OLO refusera l'échange des coupons périmés. **Note importante** : Les coupons expirés ne peuvent être échangés que pour des coupons du même produit.

Pour tous les retours de coupons périmés, des frais d'échange de 65\$ par lot retourné seront applicables. Ces frais seront ajoutés distinctement au moment de facturer la cotisation annuelle et une communication sera adressée aux champions pour les informer des lots qui auront été échangés et des frais qui auront été facturés. Pour éviter ces opérations et les frais qu'elles engendrent, la Fondation OLO invite les personnes autorisées à commander à adopter des pratiques qui minimisent l'échange de coupons périmés, tel que décrit dans cette politique.